

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
REGROUPANT LES COMMUNES D'AUBAGNE, AURIOL,
BELCODENE, CADOLIVE, CUGES-LES-PINS, LA BOUILLADISSE,
LA DESTROUSSE, LA PENNE-SUR-HUVEAUNE, PEYPIN,
ROQUEVAIRE, SAINT-SAVOURNIN, SAINT-ZACHARIE**

Séance du 20 avril 2016

Le 20 avril 2016 à 18h00, le Conseil de territoire des communes d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Patrick ARNOUX ; Pierre BAISSE ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia GIMBERT ; Magali GIOVANNANGELI ; Danièle GIRAUD ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Michel LAN ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; Joëlle MELIN ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Serge PEROTTINO ; Christiane PETETIN ; Patrick PIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Albert SALE ; Giovanni SCHIPANI ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Claude ALEXIS représenté par Patrick ARNOUX
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Julie GABRIEL
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL
Bernard DESTROST représenté par France LEROY
Dominique HONETZY représentée par Daniel FONTAINE
André JULLIEN représenté par Muriel HENRY
Hélène LUNETTA représentée par Magali GIOVANNANGELI
David MASCARELLI représenté par Christophe SZABO DE EDELENYI
Pierre MINGAUD représenté par Yves MESNARD
Vincent RUSCONI représenté par Giovanni SCHIPANI
Mohammed SALEM représenté par Danielle MENET

Etaient absents ou excusés Mesdames et Messieurs :

NEANT

CT4/200416/1

■ Vote du budget primitif 2016 de l'Etat Spécial de Territoire (CT4) du Conseil de territoire des communes d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie

Le budget primitif d'une collectivité est l'acte majeur par lequel sont prévues les dépenses et les recettes de l'année, permettant la mise en œuvre des politiques publiques décidées par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le rapport sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé le 7 avril dernier a permis de poser le cadre d'élaboration du budget primitif 2016.

Le budget primitif 2016 de l'Etat Spécial de Territoire (CT4) du Conseil de territoire des communes d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin et Saint-Zacharie est équilibré en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Fonctionnement	19 157 500,00 €
Investissement	22 004 718,21 €

La dotation de gestion du territoire de l'exercice 2016 se décompose comme suit :

Dotation de fonctionnement	18 036 500,00 €
Dotation d'investissement	22 004 718,21 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de territoire d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le projet de budget primitif 2016 de l'Etat Spécial de Territoire ;

Considérant

- La saisine du Président de la Métropole pour la détermination du montant de la dotation de gestion du territoire, qui comprend une dotation de fonctionnement et une dotation d'investissement, en date du 29 mars 2016 ;

- Que l'état spécial de territoire, prévu à l'article L5218-8 du Code général des collectivités territoriales, est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses ;
- Que l'état spécial de territoire est voté par chapitre ;

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'adopter le budget primitif 2016 de l'Etat Spécial de Territoire du Conseil de Territoire arrêté au montant suivant, équilibré par section :

Fonctionnement	19 157 500,00 €
Investissement	22 004 718,21 €

Article 2 :

D'approuver les montants de la dotation de gestion du territoire comme suit :

Dotation de fonctionnement	18 036 500,00 €
Dotation d'investissement	22 004 718,21 €

ADOpte A L'UNANIMITE

11 abstentions : Maurice CAPEL, Antoine DI CIACCIO, Muriel HENRY, Helene LUNETTA, Sylvie FANEGO, Daniel FONTAINE, Denis GRANDJEAN, Magali GIOVANNANGELI, Monique RAVEL, Christiane PETETIN, Dominique HONETZY
1 non-participation au vote : Joëlle MELIN

Certifié Conforme
 La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY

